

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 novembre 2024

## ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 935

présenté par  
M. Mendes

-----

**TITRE**

Rédiger ainsi le titre :

« Retraite à 64 ans : Parce qu'ignorer la réalité et céder à la pression populiste, c'est ça, être responsable ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Abroger la retraite à 64 ans mettrait en péril l'équilibre financier du système de retraites, en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des dépenses. L'allongement de l'âge de départ est nécessaire pour garantir sa viabilité à long terme. La réforme vise également à harmoniser les régimes de retraite et réduire les inégalités.